

# DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Merci de remplir la demande en LETTRES CAPITALES

**PARTICULIERS**

(\*) : Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

\* Nom : ..... \* Prénom : .....

\* Adresse : .....

\* Code postal : ..... \* Commune : .....

\* N° de téléphone fixe ou de mobile : ..... .....

\* Nombre de personnes dans votre foyer : .....

\* Date d'entrée dans le logement : ..... / ..... / ..... Courriel : .....

Je pratique le compostage :  OUI  NON si OUI :  en tas  en composteur

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... signature :

## Document à retourner à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Deux Vallées  
Service Environnement  
9 rue du Maréchal Juin  
60150 THOUROTTE

**ATTENTION** : ne pas oublier de joindre un justificatif de domicile

### Cadre réservé à la CC2V :

n° de carte : .....

Date d'enregistrement : ..... .....

Personne effectuant la saisie : .....

Date d'envoi de la carte : ..... .....

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS DÉCHETTERIES

**PARTICULIERS**

Les élus des 16 communes de la CC2V ont décidé d'équiper les deux déchetteries d'un système de gestion des accès. Un lecteur de cartes permettra aux agents de déchetterie d'identifier les usagers. La mise en place de ce système répond à plusieurs objectifs, dont le principal est de réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers du territoire de la CC2V. Il vous garantira des conditions optimales d'accueil et de conseil.

## PROCÉDURE D'ACCÈS :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'entrée en déchetterie se fera seulement sur présentation de la carte d'accès. Vous devrez présenter votre carte à l'agent de déchetterie avant de déposer vos déchets.

A votre arrivée à la déchetterie, grâce à votre carte, l'agent de déchetterie vous identifiera et indiquera le type de déchets apportés.

La carte sera valable dans les deux déchetteries du territoire (Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte).



## COMMENT OBTENIR LA CARTE ?

La CC2V fournira gratuitement à chaque foyer du territoire qui en fait la demande une carte d'accès. **Elle est personnelle et ne peut pas être prêtée.** Une seule carte d'accès sera délivrée par foyer. La demande se fait :

- en remplissant le formulaire qui suit et en le renvoyant dûment complété,
- en joignant un justificatif de domicile de moins de trois mois (ex : facture eau, électricité...),
- en l'adressant au service Environnement de la CC2V.

La demande peut également se faire via le site internet en créant un compte dans la rubrique démarches en ligne sur : [www.cc2v.fr](http://www.cc2v.fr)

*La carte d'accès sera envoyée, à l'adresse indiquée, dans un délai d'un mois environ après la réception de la demande complète.*

**TOUTE CARTE D'ACCÈS PERDUE ET REMPLACÉE SERA FACTURÉE**

**ATTENTION : les anciennes cartes à codes-barres ne seront plus valides.**

*Aucun accès sans carte ne sera accepté après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

Nous restons à votre disposition pour toute question : **03 44 96 31 00**

Les agents de déchetterie peuvent également vous renseigner.

